Mission Permanente du Royaume du Maroc Genève



البعثة الدائمة المملكية المغربية جنيسة

4^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

EVENEMENT SPECIAL CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPES

PAR

MONSIEUR MOHAMMED LOULICHKI, AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU MAROC

Genève, le 26 mars 2007

and logist non contrar de la recente d'amon le plas laife une de président le comit as hor avent de l'And Don Jackay un de président. Monsieur le Président, Madame la Haut Commissaire De prime à bord, ma délégation souhaite exprimer sa satisfaction de l'Organisation de cet évènement spécial qui intervient quelques jours seulement avant l'ouverture à la signature, à New York, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Ce même jour coïncide avec la célébration, au Maroc, de la journée nationale des personnes handicapées. magnetic سسين بديني عبر Mon pays de l'adoption par l'Assemblée Générale lors de sa session en cours de cet important instrument juridique qui renforcera davantage la protection des droits de cette tranche importante de la société, de la société de la soci negociations ayant contribute à la finalisation et l'adoption du texte de la Convention. Nom y vorjons

le coursnement d'en effort intestioné sonie su que quel mon fait à l'Enoffet, exporte se modiste contribution à Touts is staps qui ont neve

Le Maroc a été parmi le Groupe restreint composé des Gouvernements et des ONG, ayant élaboré la première mouture du texte de la Convention et qui a servi de base des négociations;

June délégation marocaine composée des différents départements concernés et des ONG, a participé à toutes les phases de négociations du texte de la Convention; Le Mouse

La délégation marocaine a facilité les négociations sur un article de la Convention et a négocié au nom du Groupe Africain plusieurs autres articles ;

Le Maroc, en collaboration avec le Département des Affaires Economiques et Sociales de l'ONU, a organisé, à Casablanca, la seule consultation régionale arabe sur le projet de la Convention et dont le document final à pleinement contribué au texte final de la Convention.

Je souhaite indiquer que les autorités marocaines accordent la plus haute importance à la signature de la Convention et à son entrée en vigueur.

législatives et inetitutionnelles, notamment la mise en place du Secrétariat d'Etat chargé de la famille, de l'enfance et des personnes handicapées, pour la promotien et la protection des droits des personnes handicapées et assurer leur intégration pleine et entière dans la société. mile are occure notaminal for I sect of Eld

Il y a lieu de signaler que l'action gouvernementale dans ce domaine s'articule autour de plusieurs axes, en particulier sur un plan d'action national dont les objectifs sont de définir le cadre général des domaines d'intervention, d'aboutir à l'intégration et la participation effectives des personnes handicapées dans tous les efforts de développement et enfin de garantir la jouissance des personnes handicapées de la plénitude de leurs droits.

De même, l'action gouvernementale à recours à un programme de réadaptation à base communautaire qui implique les personnes handicapées elles mêmes, leurs familles, leurs communautés et les services sociaux et qui s'inscrit dans le cadre du développement communautaire pour la réadaptation, l'égalisation des chances et l'intégration sociale des on cette faule vulnealle de la societé necesió, en coperation avec la S' cinte personnes handicapées. Hy adient de signale qu'une enquête nationale sur l'handicap a est réalisée en 2004. a fer mus

l'appui de l'action gouvernementale.

Enfin, nous émettons le souhait que cet instrument l'entrera en vigueur dans les meilleurs délais possibles afin de permettre une reconnaissance et un respect global, sur la base des principes internationaux des droits de l'Homme, de la dignité et des droits de l'Homme des personnes handicapées.

Je vous remercie.